



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance extraordinaire ce 15 mars 2021 à 16 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

MM. Vincent Roy et Jean-François Poulin sont absents.

Quatre personnes assistent à la séance.

2021-160 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2021-161 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2021-162 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Réglementation

2021-163 Procédure de demande de scrutin référendaire - Règlement 612 décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 171 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le surplus libre

Document : Certificat de la greffière daté du 11 mars 2021.

Le certificat de la greffière dans le cadre de la Procédure de demande de scrutin référendaire pour le *Règlement 612 décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 171 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le surplus libre* est déposé, celui-ci ne contient aucune demande.

2021-164 Adoption du Règlement 603-2 modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021

Document : *Règlement 603-2 modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2021;



CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1^{er} mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 603-2 modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021* soit adopté suivant sa forme et teneur.

M^{me} Sylvie Ouellette se joint à la séance à 16 h 4.

Greffe et affaires juridiques

2021-165

Acquisition du lot 4 354 041 du cadastre du Québec - 381, rue Principale Est

Document : Lettre de M. Rosaire Dupuis datée du 4 mars 2021.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a enregistré un avis de réserve foncière sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de cet immeuble est de 23 600 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite faire l'acquisition de cet immeuble;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition du lot 4 354 041 du cadastre du Québec (381, rue Principale Est) appartenant à M. Rosaire Dupuis.

QUE cette acquisition est faite pour la somme de 60 000 \$.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition, aux frais de la Ville de Farnham.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-600-00-723 et financées par le surplus libre.

Représentation

2021-166

Oasis santé mentale Granby et région - Brunch bénéfice

Document : Courriel de M^{me} Karinka Tremblay daté du 1^{er} mars 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M^{mes} Nathalie Dépeault et Sylvie Ouellette ainsi que MM. Daniel Campbell et Vincent Roy soient autorisés à assister au brunch bénéfice, version numérique, de l'organisme Oasis santé mentale Granby et région, le 25 avril 2021 au coût de 100 \$ le billet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Sur proposition du président, la séance est levée à 16 h 8.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire